

Institut national supérieur d'enseignement artistique Marseille Méditerranée

## ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE MARSEILLE MÉDITERRANÉE

Siège social: 184, avenue de Luminy - CS 70912 - 13288 Marseille Cedex 9

## **INFORMATION SUR LES MARCHÉS**

Conseil d'Administration
Séance du 16 décembre 2020

INFORMATION n°INFO\_17\_JURI\_20\_12\_16\_MARCHÉS

L'an deux mille vingt, le seize décembre,

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en la salle du conseil au conservatoire Pierre Barbizet, à l'invitation de Monsieur le Président en date du 4 décembre 2020.

Le Président.

## **EXPOSE**

Conformément aux dispositions des statuts de l'établissement et des délibérations précédemment approuvées, il est porté à la connaissance des membres du Conseil d'Administration la liste des marchés et contrats conclus, à savoir :

1. AOO de fourniture et livraison de titres restaurant au profit de l'ESADMM, conclu avec la société EDENRED.

Montant : accord-cadre à bons de commande sans minimum ni maximum annuel.

Durée: un an reconductible tacitement trois fois.

N°: 19AOO002.









2. MAPA de services de télécommunication voix et données regroupant les services de téléphonie fixe, de téléphonie mobile avec fourniture de matériels, et d'internet au profit de l'ESADMM.

Lot 1 : Services de téléphonie mobile avec fourniture de terminaux et accessoires, conclu avec la société BOUYGUES TELECOM.

Montant: accord-cadre à bons de commande. Minimum pour 2 ans = aucun / Maximum pour 2 ans = 35 000 € HT.

Durée : 2 ans reconductible tacitement une fois pour une durée de 2 ans.

N°: 19MAPA003.

3. MAPA de services de télécommunication voix et données regroupant les services de téléphonie fixe, de téléphonie mobile avec fourniture de matériels, et d'internet au profit de l'ESADMM.

Lot 2 : Services de téléphonie fixe et d'internet, conclu avec ORANGE SA.

Montant: accord-cadre à bons de commande. Minimum pour 2 ans = aucun / Maximum pour 2 ans = 15 000 € HT.

Durée : 2 ans reconductible tacitement une fois pour une durée de 2 ans.

N°: 19MAPA003.

4. Contrat de location / entretien d'articles textiles, conclu avec la société MISS DAISY BLANCHISSERIE.

Montant : Maximum de commandes annuel = 2 000 € HT.

Durée : 36 mois à compter de la 1ère livraison.

5. Convention de prestations récurrentes et complémentaires de sécurité humaines sur les sites sensibles et non sensibles, et fournitures associées (prestations de gardiennage du site de Luminy), conclue avec UGAP.

Montant: 306 495,64 € HT pour 3 ans.

Durée: 36 mois du 01/08/2019 au 31/07/2022.

6. MAPA de maintenance du système de sécurité incendie des Beaux-Arts de Marseille, conclu avec la société APROLAB.

Montant: accord-cadre à bons de commande. Minimum annuel = aucun / Maximum annuel = 14 000 € HT.

Durée : un an reconductible tacitement 3 fois par périodes d'un an.

N°: 20MAPA002.

7. MAPA de fourniture et livraison de cartes multiservices et fournitures associées, conclu avec MONECARTE SARL.

Montant : accord-cadre à bons de commande. Minimum annuel = aucun / Maximum annuel = 25 000 € HT.

Durée: un an reconductible tacitement 3 fois par périodes d'un an.

N°: 20MAPA003.

8. MSPMC de design du patio central : conception et suivi de réalisation, conclu avec la SAS Les Marsiens.





Montant: 4 700 € HT et 1 000 € pour cession des droits d'auteur.

Durée : 4 mois. N° : 20MSPMC001.

9. MSPMC de prestations de formation en langue des signes française, conclu avec la société COURS DE LANGUE DES SIGNES (C.L.S.).

Montant : accord-cadre à bons de commande. Minimum = aucun / Maximum =

6 000 € HT.

Durée: du 01/10/2020 au 31/05/2021.

N°: 20MSPMC005.

10. Contrat de contrôle légionelles et eaux de consommation, conclu avec la SAS BIOFAQ LABORATOIRES.

Montant: 1 455,14 € HT. Prestation ponctuelle.

11. Contrat d'ouverture d'une ligne de trésorerie, conclu avec BANQUE POPULAIRE MEDITERRANEE.

Montant : frais de dossier de 1 500 € + intérêts en vigueur.

Durée: jusqu'au 30 avril 2021.

12. Contrat de maintenance ascenseur, conclu avec la société AMS ASCENSEURS.

Montant: 1 764 € HT.

Durée: du 03/07/2019 au 03/07/2020.

13. Contrat d'entretien automatisme (portail site de Luminy), conclu avec la société AUTOMATISME ALARME VALENCE.

Montant: 520 € HT.

Durée: du 01/01/2020 au 31/12/2020.

14. Contrat de service logiciel SAAS ressources humaines — offre formation, conclu avec la société BERGER-LEVRAULT via UGAP.

Montant : 21 525 € HT.

Durée : 21 jours de formation après mise en place de la solution logicielle.

Cette présentation n'appelle pas de délibération.

Fait à Marseille, le 16 décembre 2020.







## Accusé de réception en préfecture INSEAMM CA 16/12/2020 013-200029205-20201216-17MARCHES16DEC-AU Délibération n°INFO\_17\_JURI\_20\_12\_16\_NARCHES16DEC-AU



Jean-Marc Coppola	
Transmise au représentant de l'État le	
Publiée le :	



